

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Directive sur l'eau potable

1995/0010(SYN) - 11/02/1998 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Le texte du Conseil est le fruit de négociations longues et difficiles. Le paramètre du plomb en particulier a été au centre des discussions pendant toute la période de négociation. La Commission estime que, sans être parfait, le texte constitue un compromis acceptable dans la mesure où il tient compte des principaux souhaits exprimés par la Commission et le Parlement.